

RAPPORT ANNUEL 2010

Editeur responsable : Luc VUYLSTEKE
Namur Office Park - Avenue des Dessus de Lives, 8 - 5101 Namur (Loyers)

Rédaction : SOWAER S.A.
Réalisation : www.pageup.be



Notre société s'engage pour la planète, y compris dans ses choix d'impression.
Ce document est imprimé sur Satimat green, papier 60% recyclé certifié FSC,
en utilisant 100% d'encre végétales. Ce papier est certifié FSC.





Table des matières

Avant-propos

Le mot du Ministre	5
Message du Président du Conseil d'administration	7
Composition du Conseil d'administration	8
Composition du Comité exécutif	8
Message du Président du Comité exécutif	9

1. Le Sowaer, outil stratégique et opérationnel 10

Un développement réfléchi et encadré	11
Une gestion rigoureuse et transparente	11

2. Les missions 12

La gestion de participations pour le compte du Gouvernement wallon	13
Les investissements en infrastructures	14
› Brussels South Charleroi Airport (BSCA)	18
› Liege Airport	22
› Les aérodromes	23

3. Le développement durable 24

Mesures environnementales arrêtées par le Gouvernement wallon	24
› L'information	28
› L'insonorisation	30
› La gestion immobilière	31
› Conclusion	35

Contacts 35

Le mot du Ministre



L'année 2010 fut une véritable année de transition pour la SOWAER, avec l'émergence d'un nouveau métier : la valorisation des zones économiques situées autour des aéroports régionaux.

Cette nouvelle mission constitue la suite logique de la politique d'accompagnement du développement aéroportuaire, dont la mise en œuvre a été confiée par le Gouvernement wallon à la SOWAER, et qui constitue la condition incontournable d'un développement durable de nos aéroports.

Avec plus de 7.100 familles aidées, tous types d'aides confondus (rachats, insonorisations, primes), la Wallonie a mis en place les conditions d'un développement harmonieux des activités aéroportuaires, dans le respect de la qualité de vie des populations riveraines.

Dans le cadre de cette politique d'accompagnement du développement aéroportuaire, la SOWAER a acquis, quelque 240 hectares de terrains autour de l'aéroport de Liège.

S'est alors posée la question de la valorisation de ces acquisitions, au profit du développement des activités économiques en Wallonie, soit **le développement économique dans la foulée des mesures d'accompagnement.**

Depuis 2008, la SOWAER a été désignée comme opérateur de développement économique par les décrets budgétaires successifs.

Afin de pérenniser et renforcer le rôle de la SOWAER comme acteur au service de la croissance économique, le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques a été modifié par le décret-programme du 22 juillet 2010.

La SOWAER y est désormais consacrée comme opérateur, à l'instar des intercommunales de développement économique.

De ce fait, la SOWAER peut demander :

- l'adoption d'un périmètre de reconnaissance économique ;
- l'octroi de subsides à l'équipement (80%) et à l'acquisition (50% ou 15%) ;
- l'expropriation des immeubles.

A la suite de ces opérations, la SOWAER pourra mettre les parcelles équipées à disposition des entreprises.

Avec 466 hectares de zones d'activités économiques à aménager par la SOWAER autour de l'aéroport de Bierset, la boucle est ainsi bouclée : les biens acquis dans le cadre de la politique accompagnant le développement des activités aéroportuaires seront consacrés à des activités permettant de créer des emplois et de la valeur ajoutée pour la Wallonie, créant ainsi un véritable **cercle vertueux**, dont la SOWAER sera l'acteur principal.

André ANTOINE

Ministre en charge de la Politique aéroportuaire

Message du Président du Conseil d'administration



Constituée en juin 2001, la SOWAER va bientôt fêter son dixième anniversaire de telle sorte qu'il est l'heure de tirer les premiers bilans.

C'est ainsi que l'on peut déjà dire que la SOWAER a investi, depuis sa création, près de 375 millions d'euros afin de développer les infrastructures des aéroports et aérodromes wallons. Un montant réellement significatif à l'échelle de notre région.

Désormais dotés d'un équipement de pointe, nos aéroports poursuivent inlassablement leur croissance.

C'est ainsi que BSCA a franchi, en 2010, le seuil des cinq millions de passagers. Une performance dont personne n'aurait osé rêver il y a dix ans.

Liège Airport a, quant à lui, vu transiter dans ses installations près de 640.000 tonnes de fret. Cette progression de 32,6 % par rapport à 2009 lui permet bien entendu de conforter sa place de premier aéroport belge et huitième au niveau européen dans le domaine du fret.


En parfait accord avec le Gouvernement wallon, nous avons toujours considéré que le développement de nos aéroports ne devait en aucun cas se faire au détriment de la qualité de vie des riverains.

C'est pourquoi, la SOWAER a toujours mis un point d'honneur à accomplir avec diligence les missions environnementales déléguées par la Wallonie. C'est ainsi que près de 1.500 immeubles ont été acquis en bordure des aéroports et plus de 5.400 insonorisés. Dans ce domaine, 2010 a d'ailleurs été une année record avec 1.117 insonorisations.

Pour conclure ce bilan, je ne peux passer sous silence l'évaluation positive dont a été créditée la SOWAER dans le cadre de l'exécution du premier contrat de gestion conclu avec le Gouvernement wallon.



Jean-Jacques VISEUR
Président du Conseil d'administration



Composition du Comité exécutif

Président
VUYLSTEKE Luc

Vice-Président
JEHASSE Régis

Directeurs généraux
BELOT Alain
LEBURTON Valérie

**Commissaires
du Gouvernement wallon**
DIEZ Jacques
LORAND Renaud

Composition du Conseil d'administration

Président
VISEUR Jean-Jacques

Vice-Président
JEHASSE Régis

Administrateurs
BOVERIE Luc
BRAGGAAR Jacques
DENEVE Marc Henri
FORET Gilles
HANNON Anne-Michèle
LEVEQUE Laurent
MARCQ Fabian
MASSART Anne
PARTOUNE Luc
PHLYPO Jean-Claude

Message du Président du Comité exécutif

Poursuivant sur notre lancée, nous avons réalisé, en 2010, tant sur la plan des investissements en infrastructures que sur le plan des insonorisations, une grande année.

Ainsi, par exemple, pour Liège, la mise en service de la piste allongée constitue pour cette plate-forme un atout supplémentaire pour ses futurs développements.

En matière d'insonorisation, le nombre de chantiers terminés constitue un record et ce, sans négliger la qualité des réalisations pour lesquelles nous mettons toujours un point d'honneur à respecter le cahier des charges très strict qui nous est imposé.

L'évaluation externe du contrat de gestion s'est révélée très positive pour le travail accompli par la société. Celle-ci nous

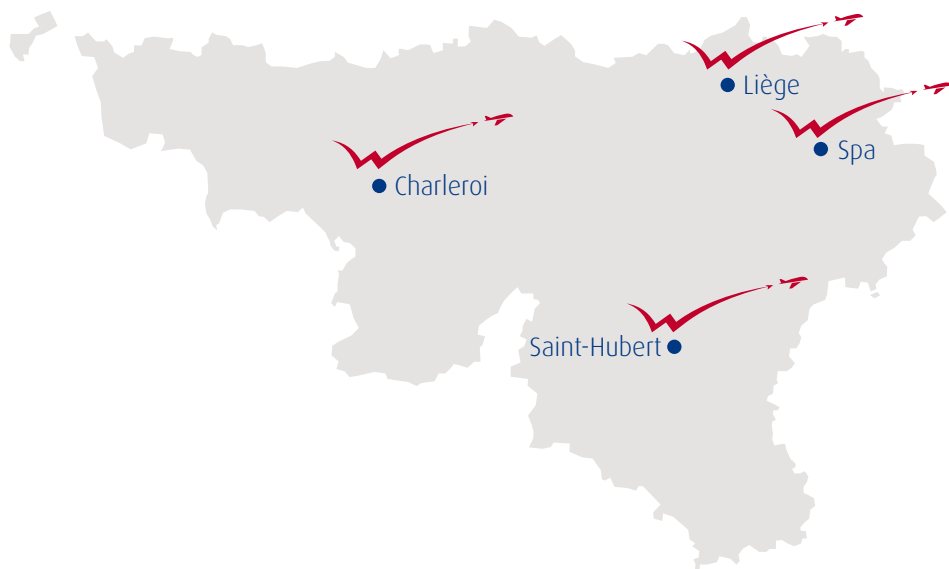
permettra d'affiner mieux encore les indicateurs du prochain contrat de gestion, lequel sera conclu dès que seront connues les conclusions de l'étude stratégique sur l'évolution du secteur aéroportuaire wallon.

Merci à toute l'équipe pour le travail accompli, nous sommes prêts pour affronter les nouveaux chantiers qui s'ouvrent à nous, dont un de taille, la mise en valeur des terrains autour des aéroports.



Luc VUYLSTEKE
*Président du
Comité exécutif*

1. La SOWAER, outil stratégique et opérationnel



En 1988, dans le cadre de la régionalisation, la Région wallonne a hérité de la compétence des aéroports et aérodromes situés sur son territoire. Elle a tout d'abord fait réaliser des études de développement des deux aéroports, qui ont abouti à définir des stratégies différentes et complémentaires. Des sociétés de gestion des aéroports ont été mises en place. Le potentiel de croissance identifié pour Liège et Charleroi et la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable a amené, en 2001, à la constitution de la SOWAER. Celle-ci est chargée de gérer et développer les infrastructures aéroportuaires afin de permettre aux sociétés de gestion d'affecter leurs moyens humains et financiers à leur développement commercial. Le tout, avec rigueur et transparence, dans le cadre d'un contrat de gestion et de plans d'entreprise annuels.



UN DÉVELOPPEMENT RÉFLÉCHI ET ENCADRÉ

Les importants programmes d'investissements qui ont été initiés par la SOWAER sur les plateformes aéroportuaires ont été définis sur base d'études complètes, notamment des plans masses à long terme.

Ils ont également été définis en étroite collaboration avec les sociétés de gestion en prenant en considération leurs perspectives de développement ainsi que leurs spécificités.

Ces programmes d'investissements s'inscrivent enfin dans une perspective réfléchie de développement des aéroports qui prend bien entendu en considération les potentialités de développement économique, mais également la préservation de la qualité de vie des riverains.

C'est ainsi qu'un vaste programme de mesures environnementales destinées aux riverains a été mis en œuvre. Celui-ci a été établi sur base de plans d'exposition au bruit et de plans de développement à long terme des deux aéroports.

Ce programme, établi par la Région wallonne, comprend en outre des mesures destinées à limiter le bruit émis par les avions, mais également de limiter le bruit perçu par les riverains.

UNE GESTION RIGOUREUSE ET TRANSPARENTE

En vertu du Décret du 11/02/2004, la SOWAER a conclu un contrat de gestion avec la Région wallonne en date du 5 avril 2006, pour une durée de trois ans qui a été prolongée de six mois. Des mesures provisoires ont ensuite été mises en place en attendant la conclusion d'un nouveau contrat de gestion.

Ce contrat sera élaboré sur base des conclusions d'une étude stratégique qui est actuellement en cours.

Le nouveau contrat de gestion va constituer une étape importante dans la vie de la SOWAER car il devrait notamment définir le programme d'investissements à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

Dans le cadre du contrat de gestion, il est d'usage de présenter un plan d'entreprise au Gouvernement wallon, incluant notamment une mise à jour du programme d'investissements, du plan d'affaires, les objectifs à atteindre ainsi qu'un plan d'actions.

Tous les mois, un tableau de bord est en outre envoyé aux membres du comité de suivi du contrat de gestion ainsi qu'aux responsables des différents services.

Le plan d'entreprise permet de ce fait une évaluation régulière des activités et du fonctionnement de la SOWAER, qui s'engage à travers lui à un niveau de performances et au respect de ses objectifs.

2. Les missions

A sa création, la SOWAER était investie de trois missions.

- > la gestion, pour le compte du Gouvernement wallon, des participations détenues dans les sociétés de gestion des aéroports et aérodromes ;
- > les investissements en développement des infrastructures aéroportuaires ;
- > la gestion du programme environnemental accompagnant ce développement ;

Deux nouvelles missions lui ont récemment été confiées par le Gouvernement wallon :

- > depuis janvier 2008, le financement des missions de sûreté et sécurité confiées aux sociétés de gestion des aéroports ;
- > depuis décembre 2008, la viabilisation et l'aménagement de tous les terrains, bâtis ou non, rachetés dans le cadre des mesures d'accompagnement environnemental et situés en zones d'activités économiques au plan de secteur.



LA GESTION DE PARTICIPATIONS POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT WALLON

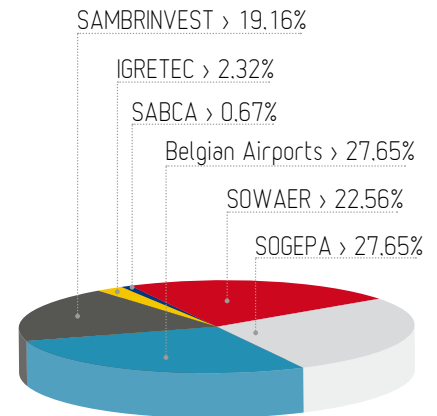
La SOWAER n'est pas seulement l'outil d'exécution de la stratégie aéroportuaire, elle est un acteur à part entière de la réflexion et un partenaire actif des sociétés de gestion.

La SOWAER est un actionnaire important dans les sociétés de gestion des aéroports de Liège et de Charleroi Bruxelles-Sud ainsi que dans les sociétés de gestion des aérodromes.

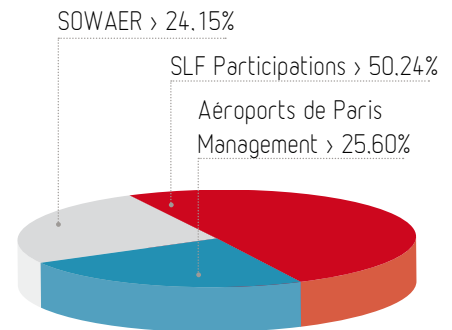
A ce titre, elle participe activement à la définition et au suivi de la stratégie de développement conformément aux décisions du Gouvernement wallon, elle formule également des propositions quant aux programmes d'investissements et aux actions permettant de faire des aéroports des leviers essentiels du secteur transport et logistique.

Le dialogue entre la SOWAER et le Gouvernement, d'une part, et entre la SOWAER et les sociétés de gestion aéroportuaires, d'autre part, est permanent.

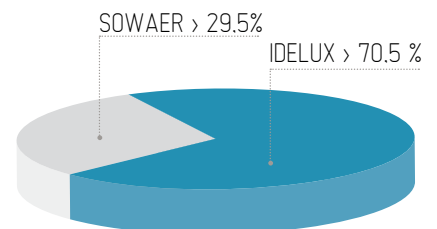
Actionnariat de BSCA



Actionnariat Liege Airport



Actionnariat Société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert



LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

La SOWAER réalise des investissements d'infrastructures permettant le développement de l'activité aéronautique.

Les investissements à finalité directement commerciale sont généralement à charge des sociétés d'exploitation et de gestion des aéroports.

La SOWAER, forte de sa surface financière et de l'opportunité qui lui est donnée de faire appel à la garantie de la Région wallonne, peut financer ces investissements, notamment au travers de leasings.

Les investissements sont planifiés en fonction d'une vision stratégique à long terme, que l'on retrouve dans les plans masse des deux aéroports et également, dans une mesure plus modeste, au niveau des aérodromes. Chaque investissement a sa logique, mais celle-ci ne vaut que par l'ensemble. Par exemple, allonger la piste à Charleroi sans augmenter les superficies de parkings avions ou aménager un nouveau taxiway n'aurait aucun sens. Construire un bâtiment de maintenance il y a dix ans aurait été un luxe superflu, aujourd'hui c'est une nécessité pour rester dans la course. Il n'y a pas de secret : si l'intention est que les aéroports wallons " jouent dans la cour des grands ", ils doivent être des modèles en termes d'équipements et de planification.

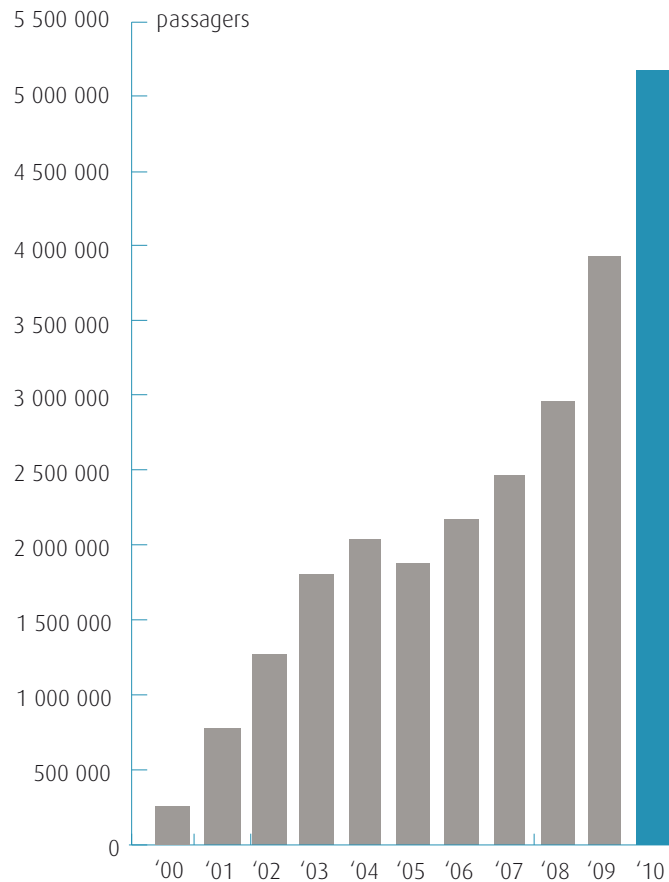




Brussels South Charleroi Airport (BSCA)

Vocation prioritaire : le transport de passagers.

Depuis l'installation à Charleroi de la compagnie Ryanair, la barre des cinq millions de passagers par an a été dépassée. D'autres opérateurs *low cost* fréquentent aussi l'aéroport qui est ainsi devenu le deuxième aéroport belge dans le domaine du passager et un aéroport régional majeur en Europe. Le programme d'investissements en cours vise à augmenter encore les possibilités et la capacité de la plateforme.



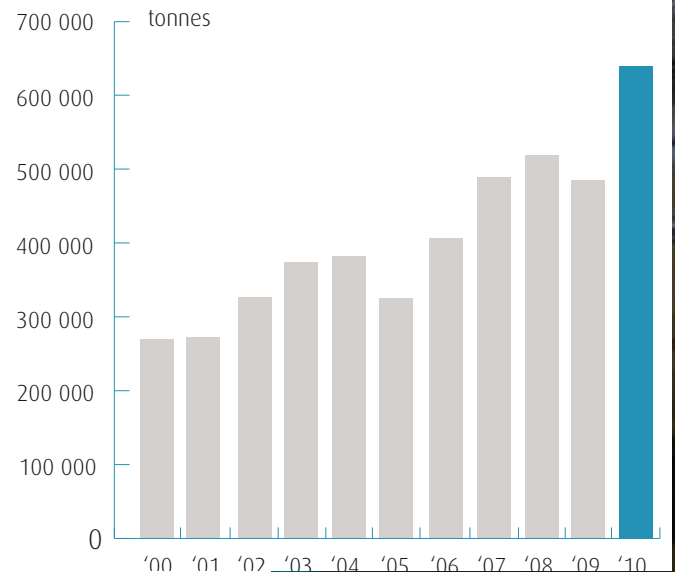
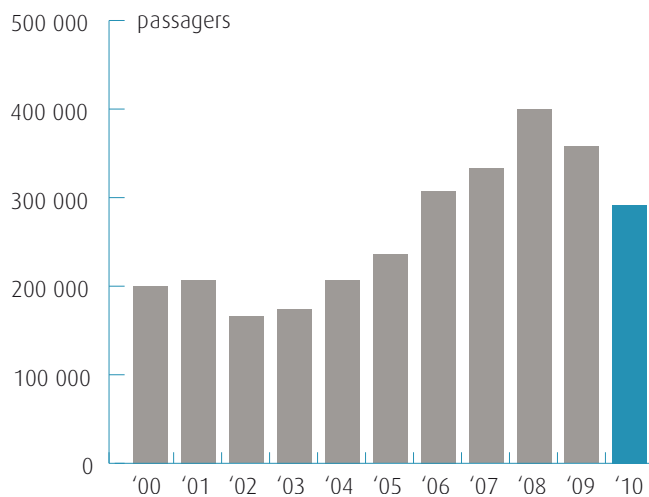
Liege Airport

Vocation prioritaire : le full cargo. Et une activité " charters passagers ".

Liege Airport est probablement le premier aéroport régional européen dont le développement a été axé sur le full cargo. Il est aujourd'hui huitième dans le classement des aéroports européens pour le cargo et, depuis 2009, premier aéroport belge.

L'aménagement de nouvelles infrastructures au nord des pistes, l'adaptation des structures existantes à des volumes croissants et l'allongement de la piste principale lui permettront de franchir de nouveaux paliers et d'intégrer à terme le top 5 européen.

Côté passagers, l'objectif reste d'atteindre le million de voyageurs par an. Une ambition qui semble réaliste au vu de la croissance enregistrée depuis une dizaine d'années.





Les aérodromes

L'objectif final est d'ancrer les aérodromes dans leur environnement (dans les trois cas, c'est essentiellement pour compléter l'attractivité des régions concernées), en se basant sur leurs activités actuelles et en leur garantissant une gestion saine, voire un développement harmonieux.

En 2007, un accord a été noué avec un partenaire privé pour la gestion de l'aérodrome de Cerfontaine.

Pour Saint-Hubert, un accord a été conclu avec l'intercommunale IDELUX en vue de céder à celle-ci une participation de 70 % dans la société de gestion. Cette transaction a eu lieu en mai 2010.

En ce qui concerne l'aérodrome de Spa, des contacts sont toujours en cours avec des investisseurs potentiels.



Brussels South Charleroi Airport

Investissements mis en service en 2008, 2009 et 2010

Les nouvelles infrastructures mises en service durant l'année 2008 ont nécessité divers travaux de finition durant les années 2009 et 2010.

Nouvelle aérogare

La mise en service de la nouvelle aérogare a eu lieu en janvier 2008. Depuis, divers travaux de finition se sont poursuivis pour améliorer les performances en ce qui concerne l'exploitation.

Depuis l'ouverture de cette nouvelle infrastructure, le nombre des destinations et celui des passagers ont augmenté de façon significative. C'est ainsi que les guichets d'enregistrement, les postes d'inspection, les salles d'embarquement ont subi des adaptations en vue de faire face à l'augmentation importante des passagers.

En juillet 2011, une extension du terminal verra le jour, sous forme de salles d'embarquement supplémentaires.

Parking avions et parking voitures

L'augmentation incessante du nombre de passagers transportés a conduit, comme pour la nouvelle aérogare, à adapter les parkings avions et les parkings voitures. C'est ainsi que la dalle de stationnement pour avions a été réétudiée en vue de créer des nouveaux postes d'embarquement avec des nouveaux marquages et balisages lumineux. Des adaptations ont également

été réalisées pour augmenter les capacités du parking voitures.

Hall de maintenance

Afin de desservir les avions parqués devant l'ancien terminal, le matériel de piste était entreposé et entretenu dans les hangars S10 et S15, au sud du site.

Afin d'assurer les mêmes fonctions sur la nouvelle plateforme nord, il a été nécessaire de prévoir des espaces situés à proximité des avions mais néanmoins en dehors de leur zone d'évolution.

Les travaux ont été achevés le 25 septembre 2008.

Installation des antennes nécessaires à l'équipement ILS cat III

L'aéroport ne disposant pas d'équipement ILS permettant l'atterrissage par faible visibilité (brouillard), il était trop fréquent de voir des avions obligés de se détourner à l'approche de Charleroi pour rejoindre des aéroports plus ou moins proches, avec les inconvénients que cela présentait pour les passagers. L'installation d'équipement pour ILS catégorie III apporte une solution à ce problème récurrent et rend exceptionnelles les fermetures de l'aéroport pour raisons météorologiques.

Les nouvelles installations ont été mises en service le 27 janvier 2009.

Installation d'un balisage lumineux pour une exploitation en cat III

L'installation d'un balisage d'approche, d'un balisage de piste et de taxiway complète le dispositif précédent.

Les travaux d'installation ont été achevés 25 novembre 2009.





Parc pétrolier

Cet investissement, bien que pris en charge par BSCA, a été mis en œuvre par la SOWAER.

Il s'agit d'un parc pétrolier équipé de trois citernes ayant une capacité de 600m³ chacune et permettant de couvrir les besoins liés à l'ensemble du site.

Si nécessaire, le parc est également pré-équipé pour recevoir une quatrième citerne de 600m³.

Les travaux furent achevés le 19 août 2008.

Taxiway nord

Le taxiway nord qui existait jusqu'en 2008, était vétuste et non conforme aux recommandations de l'OACI. Le taxiway sud est lui aussi trop proche de l'axe de piste, ce qui a des répercussions négatives sur les capacités.

Afin de pouvoir offrir à l'aéroport une capacité horaire de 15 à 16 mouvements/heure, il a été nécessaire de construire un nouveau taxiway nord.

Durant l'année 2009, les travaux d'allongement du taxiway nord se sont poursuivis d'une façon intensive pour se terminer le 8 juillet 2010. L'allongement du taxiway permet aujourd'hui aux avions de quitter la piste plus rapidement après leur atterrissage et de rejoindre leur point de décollage en limitant leur distance de roulage sur la piste, d'où l'augmentation de la capacité horaire ainsi qu'une plus grande sécurité.

Travaux en cours

Sécurisation périmétrique du site

Depuis les attentats du 11 septembre 2001,

les mesures de sécurité et de sûreté sur les sites aéroportuaires ont fait l'objet d'une attention particulière, ce qui nécessite l'installation de nouveaux équipements.

L'objectif de ce projet est double :

- Remettre en état les clôtures existantes et les remplacer là où nécessaire.
- Equiper le périmètre du site aéroportuaire avec un système de sécurisation électronique basé sur des radars couplés à des caméras thermographiques.

Les installations devraient être complètement opérationnelles début 2012.

Parking à étages pour automobiles Couvertures des puits d'évacuation des fumées et des rampes pour automobiles + protection des façades

Afin d'améliorer le confort et la sécurité des utilisateurs du parking à étages, il a été décidé de réduire, en des endroits ciblés, les entrées de pluies et de vents.

Ces aménagements devraient être terminés fin 2011.

Etudes en cours

Allongement de la piste

Les 2.550m de piste ne permettent pas d'accepter, sans limitation de poids, tous les aéronefs amenés à opérer sur l'aéroport.

L'allongement de 650m initialement prévu côté EST, était justifié pour l'accueil d'appareils tels que B747, A310, A330, B707, DC10...

En juillet 2009, le Gouvernement Wallon décidait de réduire l'allongement de la piste de 3.200m à 2.950m.

Avec une position de départ située 400m plus à l'est qu'actuellement, les avions

auront un impact environnemental moindre en terme de gêne sonore et des masses admissibles au décollage plus importantes.

Tour de contrôle

L'actuelle tour de contrôle est située dans le bâtiment qui abritait l'ancien terminal. Mal située en regard de l'exploitation actuelle, elle n'offre pas une visibilité suffisante sur l'ensemble du site. Elle perce également la surface de transition d'une dizaine de mètres, ce qui constitue un écart par rapport à la réglementation. De plus, cette tour est atteinte d'une vétusté certaine et présente des locaux trop exigus et peu souples à aménager. L'équipement de la tour est également ancien.

Une nouvelle tour est donc à l'étude, avec un gain certain en termes d'opérationnalité et de sécurité. L'implantation la plus appropriée est actuellement en cours d'analyse en collaboration avec Belgocontrol.

Mise en conformité du permis d'environnement

Le permis d'environnement a été accordé moyennant la remise en état du réseau d'égouttage des eaux usées dans la zone située aux abords de l'ancien terminal. Cette remise en état conformément aux normes en vigueur est actuellement en cours d'étude, tandis qu'un curage du réseau a été réalisé au printemps 2010.

Désenfumage du tri bagage et ajout de sorties de secours au +3

Le Service Public Fédéral n'a que partiellement accepté le dossier de

demandes de dérogations proposé par le bureau d'études, vis-à-vis des normes en matière d'incendie.

Bien que des mesures transitoires aient été mises en œuvres afin d'assurer une sécurité optimale dans le terminal, ces travaux adaptatifs permettront de totalement régulariser la situation.

Nouveau ceilomètre au seuil 25

A la demande de Belgocontrol, et afin d'assurer une sécurité aérienne optimale, la SOWAER mettra en œuvre, au printemps 2011, des installations permettant d'accueillir un nouveau ceilomètre à proximité du seuil 25.

Rénovation des dalles P3 et P4

Les dalles P3 et P4 doivent être remplacées d'urgence (P3 est déjà fermée) car elles se trouvent en état de désagrégation et présentent un danger important pour la sécurité.

Ces travaux devraient être entrepris dès le printemps 2011.

Nouveau radar d'approche à Florennes

Le radar d'approche actuel doit être remplacé par Belgocontrol. Le nouveau radar se situera à Florennes. Il est convenu avec BELGOCONTROL que la SOWAER préfinancera les travaux d'aménagement et d'infrastructure estimés à 1.063.000,00 €.

Radar de sol

Pour répondre aux exigences de la DGTA, l'étude de l'implantation d'un radar de sol est en cours.





BRUSSELS SOUTH CHARLEROI AIRPORT

Liege Airport

Investissements mis en service en 2010

Les principales infrastructures mises en service durant l'année 2010 sont l'allongement de la piste et l'écoulement des eaux vers la Meuse.

Suite aux travaux d'allongement, la piste principale de l'aéroport mesure 3.700 mètres ce qui permet aux gros porteurs de réaliser des vols intercontinentaux sans avitaillement intermédiaire. L'allongement de la piste a été mis en service le 31 août 2010 et l'ensemble des travaux prévus au marché ont été terminés le 10 décembre 2010.

Depuis le mois de février 2010, le raccordement de l'égouttage des eaux de l'aéroport qui s'écoulaient précédemment vers le bassin du Geer au travers des communes voisines et qui causaient des inondations régulièrement, sont envoyées directement vers la Meuse.

Travaux en cours

Réseau hydrant

La réalisation de l'entièreté d'un réseau hydrant était prévue dans le cadre des travaux de la zone fret nord. L'exécution de ce réseau hydrant enterré, qui doit permettre l'alimentation en kérosène de la plateforme nord à partir du parc pétrolier actuel, a repris en date du 16 juillet 2008. Les travaux sont terminés mais la mise en service des installations avec le système

de contrôle des fuites reste à mettre en oeuvre (après réparation de vannes au parc pétrolier).

Reprise des travaux : 16 juillet 2008

Fin des travaux : 18 janvier 2010

Mise en exploitation : juillet 2011

Etudes en cours

Modification de l'échangeur n°04 & Liaison intérieure zone fret nord

Depuis le début de l'exploitation de la zone fret nord, il s'avère que le fait de ne pas pouvoir assurer une liaison par tous temps entre le nord et le sud constitue un problème majeur.

Dans le cadre des modifications apportées par le SPW à l'échangeur autoroutier "Flémalle" avec démolition du pont, la SOWAER étudie une nouvelle voirie pouvant relier les zones nord et sud par tous temps.

Zone nord - Phase II

Une zone de 25 ha appartenant à la Défense nationale et située au nord des pistes est acquise par la SOWAER (zone Wisky).

Liège Airport a déplacé l'aviation générale dans cette zone courant 2010, en attendant l'extension de la plateforme nord.

La décision de débiter les études d'extension de la dalle nord ont débuté en février 2011

Pipeline

Un relevé topographique a permis de préciser que le pipeline alimentant l'aéroport de Liège en kérosène doit être





enterré plus profondément.

Sur base du rapport de l'étude " Intelligence pigging " reçu début mai 2010, il y a lieu de réparer la conduite en quatre endroits. Deux zones ont été réparées car facilement accessibles. Les deux autres zones feront l'objet d'un marché de travaux spécifiques. Les bureaux d'études pour les deux réparations et pour l'approfondissement du pipeline, sont en cours de désignation.

Rénovation des installations électriques et HVAC de la tour de contrôle

Suite à une étude de risque de la tour actuelle, il s'est avéré nécessaire d'augmenter la fiabilité des installations électriques et HVAC par la mise en place d'un niveau de redondance.

En effet, en cas de panne et de fermeture de la tour, les conséquences suite à une diversion des avions sont plus importants pour un aéroport " Fret " que pour un aéroport " passager ".

Les aérodromes

Investissements réalisés

Les investissements réalisés sur les aérodromes ont principalement pour objet la mise en conformité des installations et des équipements présents en vue de garantir leur exploitation dans les meilleures conditions.

Spa - La Sauvenière

En 2010, le principal marché exécuté est la mise en conformité de l'installation électrique de l'entièreté du site.

En 2010, un audit de l'aérodrome par le service régional d'incendie a été réalisé. Les travaux de mise en conformité suite à cet audit sont en cours.

Saint-Hubert

En 2010, les petits marchés suivants ont été exécutés : remplacement de vitrage au hangar n°01, remplacement de vitrage du bureau de navigation et la réfection de l'aire à signaux.

Le marché de mise en conformité du site suite à l'audit Seco s'est terminé le 6 mai 2010.

Les travaux supplémentaires relatifs à l'audit du service régional d'incendie réalisé début 2010 se sont poursuivis durant l'exercice.

Les travaux de rénovation et l'optimisation des installations HVAC de la " Clé des airs " ont débuté en septembre 2010.

Enfin, les études relatives à l'amélioration des infrastructures existantes, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire complémentaire de 3.000.000 d'euros, ont débuté fin de l'année 2010.

3.

Le développement durable

Le développement durable est une notion émergente qui, dans le dossier aéroportuaire, a été une préoccupation de base, amplifiée et soutenue par les gouvernements successifs.

La création de la SOWAER, en 2001, visait non seulement à assurer la cohérence du développement des aéroports, mais aussi à stabiliser le mécanisme de financement de ce développement. Elle correspondait aussi à une volonté de conduire de front les actions en matière environnementale, le souci du Gouvernement étant de concilier, y compris dans le temps, développement économique et gestion des retombées environnementales de celui-ci.

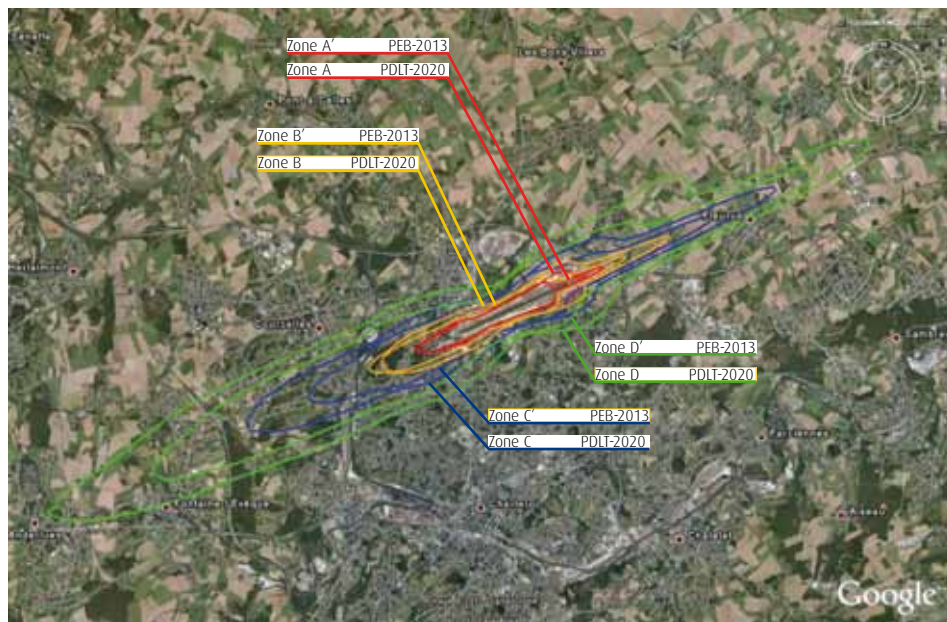
MESURES ENVIRONNEMENTALES ARRÊTÉES PAR LE GOUVERNEMENT WALLON

Un programme unique en Europe, qui prévoit des mesures à court terme et un dispositif prévisionnel à long terme.

La SOWAER est chargée de la mise en application des mesures environnementales, sur base du dispositif prévoyant un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et un Plan de Développement à Long Terme (PDLT) pour chaque aéroport wallon.

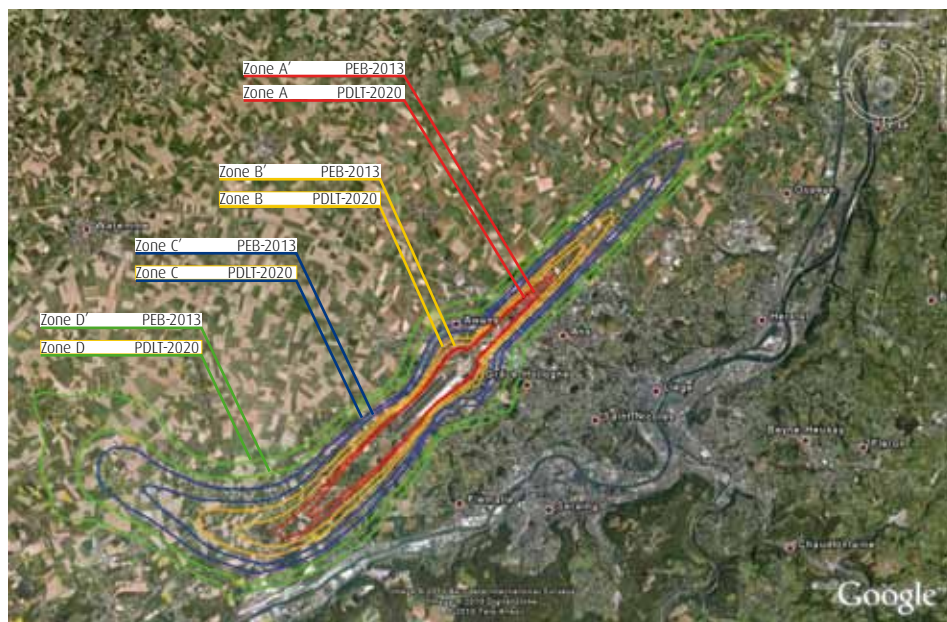
Le plan de développement à long terme (PDLT) correspond au plan qui serait appliqué en cas d'exploitation maximale des aéroports (trafic estimé d'ici 2020). Il a pour objectifs une planification de l'occupation du territoire conforme au développement souhaité des deux aéroports et une gestion à long terme de l'impact sonore.

Aéroport de Charleroi > Plan d'exposition au bruit (PEB) et plan de développement à long terme (PDLT)



Le plan d'exposition au bruit (PEB) tient compte de la réalité actuelle des niveaux sonores et d'une projection de la flotte à 10 ans. Il est vérifié tous les trois ans et adapté, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution du trafic. Il s'agit donc d'un plan de gestion de l'impact sonore de l'activité des deux aéroports. C'est sur cette base que les mesures d'accompagnement sont appliquées.

Aéroport de Liège > Plan d'exposition au bruit (PEB) et plan de développement à long terme (PDLT)



Les différentes mesures d'accompagnement des riverains (propriétaires de leur immeuble avant juillet 2004) peuvent être résumées comme suit :

> en zones A' et B' :

- rachat ou insonorisation des immeubles (sauf dans certaines zones destinées à l'activité économique, où seul un rachat est possible)
- primes de déménagement octroyées aux locataires
- indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire

> en zones C' : insonorisation des immeubles

> en zones D' : primes forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat.

Des informations complémentaires sur ces différentes mesures peuvent être obtenues en consultant le site internet www.sowaer.be ou en s'adressant aux cellules SOWAER Environnement. (LG : 0800/25.747 - CH : 0800/90.111)

De manière générale, la SOWAER assure la distribution des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des riverains, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.

Dénombrement des immeubles repris dans les zones des PEB (plan d'exposition au bruit) et PDLT (plan de développement à long terme) des aéroports de Charleroi et de Liège.

Zones du PEB	A'	B'	C'	D'	Total
Charleroi	150	491	2.861	6.092	9.594
Liège	566	1.868	3.521	5267	11.222
Total général	716	2.359	6.382	11.359	20.816

Zones du PDLT	A	B	C	D	Total
Charleroi	193	1.063	5.088	10.356	16.700
Liège	990	2.551	4.990	9.618	18.149
Total général	1.183	3.614	10.078	19.974	34.849





Nombre d'immeubles repris dans les zones des PEB (plan d'exposition au bruit) des aéroports de Charleroi et de Liège – insonorisations et achats.

Remarque importante : un certain nombre d'immeubles rachetés peuvent faire l'objet d'une insonorisation

Zones du PEB	A'	B'	C'	D'	Total
Charleroi					
- insonorisations	150	491	2.861	6.092	9.594
- achats	150	491	0	0	641
Liège					
- insonorisations	208	1.744	3377	5.154	10.483
- achats	566	1.868	144	113	2.691

La mise en œuvre de ce programme d'accompagnement a été progressive : le plan a été soumis à plusieurs révisions successives en fonction des actions judiciaires intentées par des riverains. Pour répondre aux attentes de ceux-ci, la SOWAER a augmenté ses moyens organisationnels afin d'accélérer le traitement des dossiers. Elle a également structuré son action dans le cadre d'un guichet unique assumant tous les aspects du travail.

C'est ainsi que, tant à Charleroi qu'à Liège, les services information, insonorisation, acquisition et gestion immobilière sont regroupés en un lieu unique. Les deux cellules SOWAER Environnement sont les gestionnaires complets et coordonnés de l'ensemble de la mission environnementale qui se développe suivant trois axes :

- > L'information
- > L'insonorisation
- > La gestion immobilière

1. L'information

La fonction d'information aux riverains est primordiale. Elle s'étend à un véritable accompagnement personnalisé pour la constitution des dossiers d'aide. Elle permet aussi l'écoute des riverains et le relai de leurs préoccupations vers les décideurs.

Contacts riverains pour l'année 2010

	Demandes d'informations	Plaintes	Total des contacts
Charleroi	3.613	93	3.706
Liège	4.407	344	4.751
Totaux	8.020	437	8.457

La SOWAER a chargé IPSOS, institut d'étude de marché indépendant, de réaliser une première enquête de satisfaction auprès des riverains des deux aéroports wallons en 2007 et une seconde en 2008.

Après la réalisation de ces deux enquêtes, IPSOS a également reçu pour mission d'assister la SOWAER dans la mise en place d'un système d'évaluation permanente de la satisfaction des riverains. Ainsi, la troisième enquête de satisfaction des riverains a été menée en juin 2010 sur les aéroports wallons par les services SOWAER Environnement.

Les enquêtes ont permis de mesurer la satisfaction des riverains vis-à-vis de la SOWAER sur 3 niveaux :

- > les contacts qu'ils ont eus,
- > l'information reçue,
- > la manière dont leur dossier est géré.

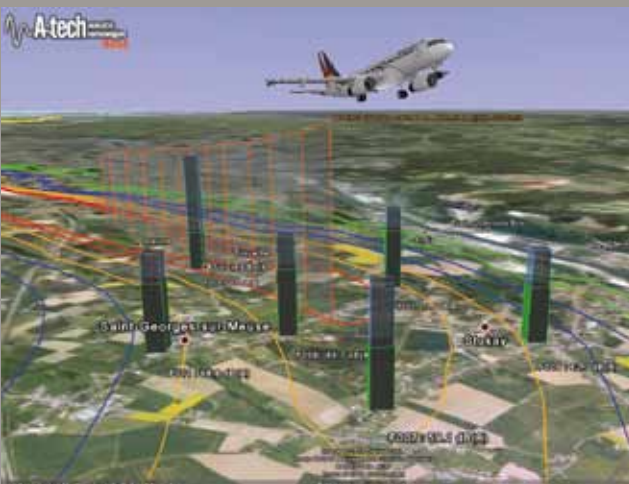
Deux groupes de riverains ont été sondés :

- > les riverains qui bénéficient de mesures d'accompagnement, telles que les aides à l'insonorisation (groupe "riverains");
- > les riverains qui louent des habitations acquises par la SOWAER (groupe "locataires SLF/Igretec").

Les résultats montrent un taux de satisfaction élevé qui se situe entre 80 et 100%.

L'efficacité du plan d'accompagnement, dont est garante la SOWAER, repose sur un postulat de base : le respect de trajectoires imposées aux aéronefs et de niveaux sonores maxima.





A cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour la Société.

Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des riverains, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

Ainsi, grâce à cet outil, la SOWAER participe à l'amélioration des procédures d'approche des aéronefs, en collaboration avec les sociétés de contrôle aérien et les sociétés d'exploitation.

Les trajectoires de décollage et d'atterrissage ont pu être concentrées, canalisant ainsi l'impact sonore à l'intérieur des zones de bruit. Les procédures d'approche classiques par paliers intermédiaires sont, dans la mesure du possible, remplacées par la procédure en descente continue, qui permet de réduire considérablement la consommation en kérosène et le dégagement de gaz à effet de serre, mais aussi l'impact sonore au sol.

Au sein de la SOWAER, un département centralisé organise, recueille et analyse l'information sur les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 32 sonomètres fixes, fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi.

Afin de rencontrer au mieux les besoins des utilisateurs et de parfaire l'information aux riverains et aux instances concernées, l'outil est continuellement amélioré. Une application combinée à **Google Earth** sera prochainement mise en service.

Des sonomètres mobiles sont également utilisés pour réaliser des campagnes de mesures ponctuelles.

En exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2003 relatif au principe d'égalité, la SOWAER a fait procéder de 2009 à 2010 à une vaste campagne de mesures de niveaux sonores autour des zones du Plan d'Exposition au Bruit des aéroports wallons. Au total, 260 mesures d'une durée de 14 jours minimum ont été réalisées autour des aéroports de Liège (173) et Charleroi (87). La représentativité de l'activité habituelle des aéroports a été contrôlée pour chaque mesure, ce qui a conduit dans plusieurs cas à une prolongation de la durée des mesures. Les résultats de cette campagne ont permis de valider la localisation de la majorité des quartiers analysés.

2. L'insonorisation

Avec une progression spectaculaire du traitement des dossiers, la mise en œuvre du programme en faveur des riverains se déroule désormais dans une certaine sérénité.

Une nette augmentation du nombre de maisons insonorisées autour de l'aéroport de Liège a été constatée. En effet, l'année 2010 enregistre près de 50% de maisons insonorisées en plus par rapport à la moyenne des années précédentes. De sorte que le nombre de dossiers en cours se résorbe progressivement.

Le nombre de dossiers traités par la SOWAER démontre l'ampleur du travail accompli :

Zones du PEB	A'	B'	C'	D'	Total
Charleroi insonorisations clôturées	4	101	510	1435	2050
Liège insonorisations clôturées	14	510	1027	1836	3387
Charleroi insonorisations en cours	10	38	200	805	1053
Liège insonorisations en cours	57	446	600	858	1961
Totaux insonorisations	85	1095	2337	4934	8451

La SOWAER, en partenariat avec l'ensemble des secteurs de la construction concernés, œuvre à une amélioration constante de la qualité et de la garantie du respect des niveaux d'affaiblissement acoustique, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre.

Durant l'année 2010, la SOWAER a organisé des séances d'information individuelles auprès d'une quinzaine d'entreprises. Ces rencontres ont pour but de conscientiser les entreprises à l'intérêt de répondre aux marchés publics d'insonorisation d'immeubles situés autour des aéroports.





3. La gestion immobilière

Le défi de la SOWAER est de gérer un patrimoine de plus de 1.300 immeubles et de le valoriser au mieux dans le cadre du développement des aéroports et des zones de développement économique, mais aussi de contribuer au maintien d'un tissu d'habitat cohérent et sécurisant.

La gestion et la valorisation des immeubles acquis pour compte de la Wallonie dans le cadre du développement des aéroports wallons sont confiées aux cellules immobilières de la SOWAER.

Au quotidien, trois types d'actions peuvent être envisagés en fonction de la localisation du bien au regard du PEB et du PDTL :

- > La démolition
- > La location à des fins privées et/ou à des fins économiques
- > La revente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques)

Nombre d'immeubles acquis ou en cours d'acquisition

Zones du PEB	A'	B'	C'	D'	Total
Charleroi > achats clôturés	74	84	0	0	158
Liège > achats clôturés	430	768	66	64	1328
Charleroi > achats en cours	38	63	0	0	101
Liège > achats en cours	103	161	11	5	280
Totaux des achats	645	1076	77	69	1867

Occupation des immeubles acquis

Immeubles acquis	Occupés par leur propriétaire	Loués à des fins économiques	Loués à des fins d'habitation	Inoccupés
Charleroi	3	6	44	26
Liège	15	42	444	285

Depuis le 1^{er} avril 2004, les immeubles à louer font l'objet d'annonces dans les journaux " toutes-boîtes " et des visites sont organisées. Les cellules sélectionnent les candidatures recevables en fonction de critères tels que le revenu et la composition du ménage.

Les locations sont conformes aux dispositions du code civil, à savoir un bail d'une première période de trois ans pouvant être porté à neuf années.

Au-delà de la gestion au quotidien du patrimoine acquis, la SOWAER a pour mission de répondre aux objectifs ambitieux de développement économique et d'amélioration du cadre de vie des riverains proches des aéroports. A cet effet, la SOWAER poursuit les débats stratégiques d'aménagement sur base des études urbanistiques des zones à l'intérieur desquelles elle intervient pour compte de la Wallonie.

Ces débats ont conduit la SOWAER à faire procéder à une étude portant sur 280 hectares de terrains compris dans le périmètre des zones économiques du plan de secteur de Liège. L'étude a abouti à la rédaction d'un schéma directeur pour un développement harmonieux et cohérent des zones concernées, accompagné d'un calendrier de mise en œuvre.

L'année 2010 est donc marquée par l'émergence d'un nouveau métier à la SOWAER : la valorisation des zones économiques situées autour des aéroports régionaux.

Afin de pérenniser et renforcer le rôle de la SOWAER comme acteur au service de la croissance économique, le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques a été modifié par le décret-programme du 22 juillet 2010.

La SOWAER y est désormais consacrée comme opérateur, à l'instar des intercommunales de développement économique (IDE).

De ce fait, la SOWAER peut demander :

- > l'adoption d'un périmètre de reconnaissance économique ;
- > l'octroi de subsides à l'équipement (80%) et à l'acquisition (50% ou 15%) ;
- > l'expropriation des immeubles.



A la suite de ces opérations, la SOWAER pourra mettre les parcelles équipées à disposition des entreprises.

A Charleroi, les travaux d'équipement d'une zone de 33 hectares de terrains à affecter à l'activité économique, situés en bout de piste de l'aéroport, initiés fin 2009, se sont poursuivis durant l'année 2010.

Les immeubles bâtis inscrits dans le périmètre ont été démolis et les travaux d'égouttage et de voiries, en phase d'exécution, devraient se clôturer, fin 2011, par l'aménagement d'un rond point de sortie principale du parc et la réalisation d'une connexion à l'autoroute A54, transitant par la Chaussée de Bruxelles.

L'intercommunale IGRETEC projette la construction des premiers bâtiments de type " hall-relais " qui s'implanteraient le long de la rue de Gosselies, dès le début de l'année 2012.

Si ces débats ont pour objectif d'aboutir à un aménagement harmonieux, à long terme, des zones proches des aéroports, il n'en reste pas moins que la SOWAER est régulièrement confrontée à des problèmes récurrents de vandalisme et à la pollution de rues où l'habitat tend à disparaître.

Afin d'y répondre au mieux, la SOWAER entretient un dialogue étroit avec les communes concernées en vue de dégager les solutions ponctuelles nécessaires. Entre autres, deux cellules techniques ont été mises en place en partenariat avec les administrations communales concernées. Ces cellules effectuent principalement des travaux de nettoyage, d'entretien, d'évacuation des encombrants et de déchets de toute nature dans et autour des propriétés acquises dans le cadre des mesures d'accompagnement et contribuent au maintien du cadre de vie des riverains.

Outre ces actions menées au quotidien, les débats concertés avec les communes et avec les services compétents de la Wallonie ont permis d'arrêter un ensemble de périmètres où les immeubles acquis, anciennement affectés à l'habitat, seront démolis en vue de faire place au développement d'activités compatibles avec le contexte dans lequel elles s'inscrivent.



Nombre d'immeubles démolis ou en démolition

Charleroi	60
Liège	455

Enfin, les études ont permis de confirmer l'intérêt de conforter l'habitat en dehors de la zone A du PDLT. A cet effet, la SOWAER poursuit la politique de revente des immeubles qu'elle a acquis en zone B dans le cadre des mesures environnementales. Les immeubles sont revendus suivant une procédure de vente publique.

Nombre d'immeubles revendus

Charleroi	26
Liège	99
Total	125

Outre la gestion immobilière de l'occupation, la Wallonie a confié à la SOWAER les mesures d'accompagnement des locataires et commerçants situés en zones A' et B' du PEB. Moyennant certaines conditions, ces riverains peuvent prétendre à une prime de déménagement ou à une indemnité pour trouble commercial ou professionnel.

Nombre de primes de déménagement versées aux locataires

Charleroi	25
Liège	173
Total	198

Nombre d'indemnités versées pour trouble commercial ou professionnel

Charleroi	6
Liège	51
Total	57

4. Conclusion

La SOWAER n'a cessé de poursuivre son action visant à l'amélioration continue des missions qui lui sont confiées. En 2010, elle a poursuivi ses missions d'accompagnement du développement des aéroports de Liège et Charleroi, avec pour principaux objectifs :

- > un rythme soutenu dans le traitement des dossiers relatifs aux mesures d'accompagnement;
- > une coordination efficace avec divers organismes impliqués dans le processus;
- > une participation croissante des entreprises ;
- > l'affirmation au plan régional, mais aussi international, de la Wallonie et de la SOWAER, comme gestionnaires de référence d'une politique de développement durable en matière aéroportuaire ;
- > la mise en œuvre de décisions d'aménagement urbanistique des zones de bruit;
- > l'adoption d'outils destinés à la guider dans le cadre de sa nouvelle mission de valorisation des zones économiques situées aux abords des aéroports régionaux.

Pour assurer l'efficacité de son action, la SOWAER entretient une concertation régulière avec de nombreux acteurs et organismes concernés :

- > l'ACNAW, autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne ;
- > les sociétés gestionnaires des aéroports et les principaux opérateurs aériens présents à Liège et à Charleroi ;
- > les communes, avec dans certains cas et à la demande de celles-ci, des actions d'information particulières, tels que des envois d'informations ciblées par courrier ;
- > d'autres aéroports, dans le cadre d'échanges d'expériences ;
- > l'ARC, Airport Regions Conference, association représentant plus de 30 aéroports internationaux en Europe.

Son dialogue avec le Ministre de tutelle est quotidien.

SOWAER

Siège social
Namur Office Park
Avenue des Dessus de Lives, 8
5101 Namur (Loyers)
T 081 32 89 50 - F 081 31 35 04

Siège de Liège

SOWAER Environnement Liège
Aéroport de Liège-Bierset - Bât. n°58
4460 Grâce hollogne
T 04 225 83 20 - F 04 225 83 21
N° gratuit : 0800 25 747

Siège de Charleroi

SOWAER Environnement Charleroi
Rue Clément Ader, 8 - Bât. Clément Ader
6041 Gosselies - N° gratuit : 0800/90 111
T 071 34 99 82 - F 071 34 99 89

Liege Airport

Aéroport de Liège-Bierset - Bât. 44
4460 Grâce hollogne - T 04 234 84 11

BSCA

Rue des Frères Wright, 8 - 6041 Gosselies
T 071 25 12 59

Belgocontrol

Tervuursesteenweg, 303
1820 Steenokkerzeel - T 02 206 21 11

SPW

Direction générale opérationnelle
de la mobilité et des voies hydrauliques
Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur
T 081 77 26 80

Cabinet du Ministre en charge
de la gestion aéroportuaire wallonne
Rue d'Harschamp, 22 - 5000 Namur
T 081 25 38 11 - F 081 25 39 99

